

# REGLEMENT INTERIEUR DU CILFA

## A l'usage des étudiants du CILFA

### **Horaires d'ouverture du secrétariat**

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 8H45 à 12H30 et de 14h à 17h.

### **Calendrier**

Le CILFA organise 6 sessions par an. 3 sessions de 11 semaines en octobre-décembre, janvier-mars, avril-juin. 3 sessions d'été de 4 semaines en juillet et août et de 3 semaines en septembre.

L'année, les étudiants choisissent entre 4 options : 20h par semaine, 17h par semaine, 15h par semaine, 3 h par semaine.

L'été, seules les options 20h et 15h par semaine sont proposées.

Le CILFA peut être amené à organiser des sessions « sur mesure » pour des groupes préconstitués.

### **Tableaux d'affichage**

Le tableau situé près du secrétariat est destiné à informer les étudiants sur les cours et les activités pédagogiques organisées par le CILFA.

Le tableau situé près de la salle des professeurs est réservé aux informations sur les diplômes du DILF, du DELF et du DALF.

Le tableau situé à l'entrée du centre de ressources affiche le compte-rendu de la dernière réunion de mi-session et le taux de satisfaction de la dernière session.

Les autres tableaux du hall proposent diverses informations pratiques (santé, transports, sports, cultes, actualités culturelles etc.).

Les étudiants sont invités à consulter régulièrement ces différents tableaux.

### **Horaires des cours**

Les cours ont lieu du lundi au vendredi de 9h à 10h30 et de 10h45 à 12h15.

Les cours du soir ont lieu les mardis et jeudis de 18h15 à 19h45.

Pour éviter que la pause du matin ne se prolonge, il est demandé aux enseignants de signaler à 10h45 aux étudiants que la pause se termine et qu'ils doivent regagner leur classe.

Dans le cas de sessions « sur mesure » pour groupes préconstitués, les horaires peuvent être différents. Il en est de même pour les cours particuliers.

Sauf cas de force majeure, une ponctualité rigoureuse est attendue des étudiants, aussi bien en début de cours qu'au retour des pauses, cela dans l'intérêt de tous.

## **Activités culturelles organisées par le CILFA**

Chaque participant aux activités culturelles organisées par le CILFA devra se présenter sur le lieu du rendez-vous au plus tard à l'heure indiquée sur l'affiche relative à l'activité présente sur le tableau à droite du secrétariat et dans la salle de classe. Les étudiants devront également se conformer aux conseils de prudence donnés par leur accompagnateur.

## **Sessions d'examen**

Le CILFA est centre d'examen des diplômes du DILF, du DELF et du DALF et organise plusieurs sessions par an (janvier, mars, mai, juin, octobre, novembre, décembre).

## **Suppression de cours**

Les jours fériés ne sont ni récupérables, ni remboursables.

De plus, si le nombre d'inscrits à un cours ne dépasse pas 4 personnes, le CILFA se réserve le droit de réduire le temps global du cours. En cas de désistement le solde est conservé. Il est toutefois possible de suivre ultérieurement les cours payés non effectués, dans la limite de validité de la carte d'adhésion à l'association CILFA.

Enfin, durant chaque session d'examen DELF/DALF, un cours maximum par classe pourra être supprimé sans remplacement. (Cf. <https://www.cilfa.fr/conditions-generales-des-cours/>)

## **Discipline**

Chaque étudiant devra, en toute circonstance, se comporter convenablement en classe et s'abstenir de tout propos ou attitude pouvant nuire aux bons rapports avec les membres du personnel et les autres apprenants du Centre.

## **Réclamation**

L'étudiant qui s'estime lésé dans ses droits est invité à remettre au secrétariat du CILFA un formulaire de réclamation. Il est également possible de rencontrer le directeur ou de lui adresser une réclamation par courriel à l'adresse [dir@cilfa.fr](mailto:dir@cilfa.fr).

## **Réunion de mi-session**

Au milieu de chaque session de 11 semaines, une réunion est organisée au CILFA dans le but de recueillir les suggestions de tous pour un meilleur fonctionnement de l'Association. Au moins un représentant de chaque classe est choisi par les étudiants de cette classe pour être leur porte-parole lors de cette réunion.

## **Assemblée générale de l'Association CILFA Représentant des étudiants**

Les adhérents de l'Association CILFA se réunissent au moins une fois par an lors de l'Assemblée Générale.

Chaque session, un représentant des étudiants est choisi par le directeur parmi les représentants de chaque classe, eux-mêmes mandatés par les étudiants de leur classe pour les représenter lors de la réunion de mi-session.

Le représentant des étudiants représente les usagers de l'Association CILFA à l'occasion de son Assemblée Générale annuelle et d'éventuelles Assemblées Générales Extraordinaires. La durée du mandat du représentant des étudiants est au maximum celle de la validité de son adhésion à l'association CILFA.

Michèle BAUDUIN  
Présidente du CILFA



Établissement Privé d'Enseignement Supérieur  
3, rue des Martyrs • Annecy-le-Vieux 74940 ANNECY • France  
Tél 04 50 09 15 44 • [www.cilfa.fr](http://www.cilfa.fr)